

années. En réponse à la déclaration du ministre des Finances, je me permettrai de signaler que j'ai maintenu en Ontario exactement la même opinion que celle que j'avance maintenant ici. La question a, alors, fait l'objet d'une étude par un comité de l'assemblée législative.

L'hon. M. Abbott: Je suis certain que le député ne voudrait pas manquer de précision. Lorsqu'il était premier ministre d'Ontario, l'impôt sur le revenu était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

L'hon. M. Drew: Une interruption de ce genre ne change rien à ce que cette année-ci, la population du Canada versera encore plus d'impôts qu'elle n'en a versés jusqu'ici, en temps de paix, comme en temps de guerre. Malgré l'interruption du ministre des Finances, je reviendrai à la question dont nous sommes saisis.

Une voix: Oui, ce serait plus sage.

L'hon. M. Drew: Oui, comme vient de le dire le ministre des Finances, sagement.

L'hon. M. Abbott: Je n'ai rien dit de tel.

L'hon. M. Drew: J'allais le féliciter de la sagesse de cette observation. Je me dédis, s'il n'a rien dit de tel. J'allais justement dire qu'il serait sage de pousser plus loin la discussion, après que son observation nous en avait éloignés.

Je voudrais simplement signaler que ce que nous avons voulu faire c'est de bien faire comprendre à la Chambre, que le moment où certains honorables députés s'en vont disant à des tiers, dont le sort est lié à des décisions du Parlement, qu'avant d'intervenir dans ces questions il faut disposer préalablement de tous les renseignements possibles, est celui-là même où nous devrions à notre tour exiger d'être renseignés au sujet des autres solutions éventuelles, ou des chiffres qui devraient retenir notre attention.

Nous avons proposé une façon d'y arriver. Nous avons bien fait comprendre que nous favorisons la création d'une commission royale ou d'un comité spécial de la Chambre. Dans l'un et dans l'autre cas nous nous trouverions à adopter la solution que nous avons trouvée tellement satisfaisante en ce qui concerne certains autres travaux de la Chambre, méthode d'ailleurs trouvée satisfaisante dans une situation qui est exactement la nôtre, à Westminster, d'où nous avons emprunté un si grand nombre de nos habitudes.

Je ne puis guère répéter que ce que j'ai dit auparavant, soit qu'agir de cette façon ce ne serait nullement nous décharger de nos responsabilités. Il n'est possible ni à une commission royale, ni à un comité spécial de

[L'hon. M. Drew.]

prendre des décisions de caractère législatif. Ce ne sont là que des façons raisonnables et intelligentes d'examiner calmement un problème, à l'abri des influences extérieures. Voilà comment on pourrait examiner d'autres solutions possibles et prendre une décision appropriée dans chaque cas.

Je n'ai pas dit que j'étais convaincu que, de toute nécessité, il fallait adopter une échelle mobile, ou des niveaux différents. J'ai signalé que dans d'autres gouvernements, les traitements des ministres étaient différents. J'ai signalé, par exemple, qu'en Grande-Bretagne, le premier ministre touche son traitement non seulement pendant qu'il exerce la fonction de premier ministre, mais pendant tout le reste de sa vie s'il le veut. D'autres gouvernements ont résolu la question autrement.

J'ai simplement proposé, au sujet de cette mesure et d'une autre que nous avons étudiée déjà, que nous devrions, lorsque l'ensemble de la question sera à l'étude, suivre la méthode sage et sensée qui consiste à examiner la possibilité d'en arriver à des chiffres précis, en tenant compte des véritables éléments en cause. Puis, en arrivant à cette décision, nous devrions être en mesure de dire que nos conclusions se fondent sur les mêmes considérations dont nous tenons toujours compte lorsque d'autres catégories de gens, dont le sort dépend des décisions du Parlement, nous demandent d'étudier leur cas.

M. MacInnis: Monsieur le président, je croyais avoir épuisé, l'autre jour, les observations que j'entendais formuler sur la question à l'étude et c'est avec beaucoup d'hésitation que je me suis décidé à retarder les délibérations du comité en ce moment. Quand nous avons à trancher une question, nous devons faire preuve d'assez de justice les uns envers les autres pour reconnaître que nous ne sommes pas de petits saints et pour ne pas imputer à ceux qui soutiennent la thèse contraire des motifs de la plus basse politique qui soit.

J'ai dit, l'autre jour, toute l'estime que j'ai pour les membres du cabinet. Je ne demande pas mieux que de leur être agréable, mais je ne puis, pour leur être agréable, leur dire qu'ils sont à mes yeux des surhommes. Je ne les tiens pas pour des surhommes, mais pour des hommes ordinaires, moyens. Qu'on prenne n'importe quel député siégeant dans ce coin-ci, qu'on en fasse un ministre, qu'on lui assure le concours du sous-ministre et du personnel du ministère en cause, et il s'acquittera de son poste tout aussi bien que le titulaire actuel.

Je pourrais demander à tous ceux qui ont été ministres, comme je pourrais le demander